# DEPARTEMENT SAVOIE ARRONDISSEMENT CHAMBERY

Objet : Programme AVélo 2 – Convention de financement CCLA - SMAPS FXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

# Séance du 20 juillet 2023

# L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents: MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. LALLEMENT. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. ILBERT (pouvoir E. RUBIER). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS. VOISIN.

Le Président :

**Explique** à l'assemblée que le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard a été retenu au programme Avelo2 de l'Ademe (Agence de la Transition Ecologique) dans l'objectif de mettre en œuvre sa politique cyclable et de soutenir le développement de la pratique du vélo du quotidien à l'échelle de son territoire ;

Rappelle que cet engagement fait suite à l'adoption, en 2021, du Schéma Directeur Cyclable de l'Avant-Pays savoyard, qui identifie et oriente les aménagements cyclables structurants à opérer;

**Explique** que le programme d'actions envisagé dans le programme Avelo2, consiste à accompagner la mise en œuvre des études d'aménagements identifiés au schéma, à mettre en place les animations et services nécessaires au développement de l'usage quotidien du vélo sur le territoire, à réaliser des plans de déplacements doux au sein des 4 polarités bourgs-centres du territoire, ces actions devant permettre de développer le « réflex'vélo » en ciblant tous les publics, et notamment les jeunes et les déplacements de moins de 5km;

**Informe** que, pour ce qui concerne la CCLA, la mise en œuvre opérationnelle de ce programme comprend :

- Pour l'Axe 1 Etudes : La réalisation du Plan de Mobilités du Centre-bourg de Novalaise, l'expérimentation d'une chaussée à voie centrale banalisée sur Novalaise, et l'appui en maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le linéaire de la rive est du Lac d'Aiguebelette (en remplacement de l'étude initialement prévue pour la sécurisation des modes doux entre Novalaise et le Lac).
- Pour l'Axe 2 Services: L'acquisition de 14 Vélos à Assistance Electriques classiques (VAE),
   VAE allongés et ensemble d'accessoires vélos et équipements de protection) et le déploiement d'un service de mise à disposition de Vélos à assistance électrique aux habitants sous la forme d'une campagne test de 4 mois en 2024;
- Pour l'Axe 3 Animations: Le déploiement d'une diversité d'ateliers vélo à destination des habitants de la CC sur sollicitations des communes, associations et structures locales, notamment dans le cadre d'événementiels locaux; le déploiement du Défi des écoliers en 2023-2024 pour toucher les plus jeunes, la conception et l'édition d'un Guide Réflex Vélo comme outil de sensibilisation;
- Pour l'Axe 4 Ingénierie : Appui du chargé de mission auprès des collectivités du territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur d'infrastructure : cahier des charges, suivi AMO, communication, outils d'évaluations ; Diagnostic et soutien à l'équipement des établissements scolaires et services publics en stationnements vélo, appui au déploiement des animations sur le territoire, etc.

# Présente le plan de financement à l'échelle des 3 communautés de communes :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Axe 1 : Etudes	144 942	Ademe	152 969,63
Réalisation d'études pré- opérationnelles	75 000	CTS – Département de la Savoie	23 000
Plan mobilités actives (4 bourgs- centres)	29 952	LEADER	69 475
Démarche d'expérimentation "Chaussidou » voie centrale banalisée	34 230	Autofinancement Communautés de communes	56 167,20
Suivis opérationnels d'aménagements	5 760	Autofinancement Commune Saint-Jean de Chevelu (étude)	9 000
Axe 2 - Services	74 039	Autofinancement Commune Yenne (étude)	9 000
Acquisition du parc de Vélos	40 220	Autofinancement CC Lac Aiguebelette (étude)*	10 000
Mise en place du service, gestion, compris entretien	33 819	Autofinancement CC Val Guiers (étude)	9 500
Axe 3 – Animation et communication	61 881		
Accompagnement mobilité zone de la Baronnie	7 782		
Ateliers sensibilisation / information	8 484		_
Actions Défis des Ecoles	37 176		
Guide Réflex Vélo	5 832		
Ateliers Vélos-Seniors	2 607		
Axe 4 – Ingénierie Territoriale (0.5 ETP)	58 250		
TOTAL (TTC)	339 112	TOTAL (TTC)	339 112

**Précise** les montants de l'autofinancement estimé pour les 3 Communautés de communes (hors co-financement pour la réalisation d'études pré-opérationnelles) :

CC de Yenne	18 722,40 €
CC Lac d'Aiguebelette	18 722,40 €
CC Val Guiers	18 722,40 €
TOTAL	56 167,20 €

Présente la convention qui doit être établie dans ce cadre et par laquelle :

- Le SMAPS est maître d'ouvrage du programmes d'actions et prend à sa charge l'intégralité des dépenses pour un montant total plafonné à 339 112 euros TTC.
- La Communauté de communes du lac d'Aiguebelette s'engage à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet (\*hors action d'étude pré-opérationnelle qui justifie d'un cofinancement distinct) avec une participation financière de la CCLA au profit du SMAPS à hauteur de 18 722,40 € TTC (dont 3000 € de base forfaitaire pour chacune et le solde au prorata des actions réalisées en 2022 et 2023) et le solde en 2024 au prorata et justificatifs des dépenses engagées ;

**Invite** le conseil communautaire à délibérer pour approuver le projet de convention à intervenir entre la CCLA et le SMAPS et pour autoriser le Président à la signer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 24 voix « Pour », 1 abstention (M Grollier) et 0 voix « Contre » :

APPROUVE les actions du programme AVélo2 dédiées au territoire de la CCLA pour un montant d'autofinancement de celle-ci à hauteur de 18 722.40€;

DECIDE de confier au SMAPS la maîtrise d'œuvre de ce programmes ;

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre le SMAPS et la CCLA à cet effet ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention et toute pièce se rapportant à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, Le Président.







# CONVENTION

#### Entre

# Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

ci-après désigné SMAPS, représenté par son Président Guy DUMOLLARD agissant en vertu d'une délibération du Bureau Syndical du 7 Février 2023.

Et

La communauté de communes du lac d'Aiguebelette
ci-après désigné CCLA, représenté par son Président André BOIS agissant en vertu d'une
délibération du Conseil communautaire du

Objet : Programme Avelo2 – Réflex Vélo en Avant-Pays Savoyard

### Article 1: Présentation du projet

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard a délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2021 pour son engagement à candidater au programme Avelo2 de l'Ademe (Agence de la Transition Ecologique), dans l'objectif de mettre en œuvre sa politique cyclable et de soutenir le développement de la pratique du vélo du quotidien sur son territoire. Pour rappel, cet engagement fait suite à l'adoption en 2021 du Schéma Directeur Cyclable de l'Avant-Pays savoyard, qui identifie et oriente les aménagements cyclables structurants à opérer.

Le programme d'actions envisagé dans le programme Avelo2, consiste à accompagner la mise en œuvre des études d'aménagements identifiés au schéma, à mettre en place les animations et services nécessaires au développement de l'usage quotidien du vélo sur le territoire, à réaliser des plans de déplacements doux au sein des 4 polarités bourgs-centres du territoire. Ces actions doivent permettre de développer le «**réflex'vélo** » en ciblant tous les publics, et notamment les jeunes et les déplacements de moins de 5km. Les champs d'action de ce programme répondent à 4 axes stratégiques :

- ✓ Axe 1 Etudes : la réalisation d'études pré-opérationnelles pour des itinéraires sécurisés en modes doux, l'accompagnement de plans de mobilités actives des 4 bourgs-centres, et l'expérimentation d'aménagement tactiques
- ✓ Axe 2 Services : le lancement de nouveaux services vélo, particulièrement l'acquisition d'une flotte de VAE et le déploiement de campagnes de mise à disposition aux habitants des trois communautés de communes de l'Avant-Pays savoyard
- ✓ Axe 3 Le déploiement d'animations, actions de sensibilisation et communication pour développer la culture vélo sur le territoire et auprès de tous les publics, notamment jeunes et personnes en difficulté,
- ✓ Axe 4 Ingénierie territoriale : L'embauche d'un chargé de mission dédié aux mobilités actives et particulièrement au vélo, pour l'appui à la dynamique d'animation et d'ingénierie territoriale.

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme à l'échelle du territoire de la CC du Lac d'Aiguebelette comprend précisément :

- 1. Pour l'Axe 1 Etudes: La réalisation du Plan de Mobilités du Centre-bourg de Novalaise, l'expérimentation d'une chaussée à voie centrale banalisée sur Novalaise, et l'appui en maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le linéaire de la rive est du Lac d'Aiguebelette (en remplacement de l'étude initialement prévue pour la sécurisation des modes doux entre Novalaise et le Lac).
- 2. Pour l'Axe 2 Services : L'acquisition de 14 Vélos à Assistance Electriques classiques (VAE), 2 VAE allongés et ensemble d'accessoires vélos et équipements de protection) et le déploiement d'un service de mise à disposition de Vélos à assistance électrique aux habitants sous la forme d'une campagne test de 4 mois en 2024 ;
- 3. Pour l'Axe 3 Animations : Le déploiement d'une diversité d'ateliers vélo à destination des habitants de la CC sur sollicitations des communes, associations et structures locales, notamment dans le cadre d'événementiels locaux ; le déploiement du Défi des écoliers en 2023-2024 pour toucher les plus jeunes, la conception et l'édition d'un Guide Réflex Vélo comme outil de sensibilisation
- 4. Pour l'Axe 4 Ingénierie : Appui du chargé de mission auprès des collectivités du territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur d'infrastructure : cahier des charges, suivi AMO, communication, outils d'évaluations ; Diagnostic et soutien à l'équipement des établissements scolaires et services publics en stationnements vélo, appui au déploiement des animations sur le territoire, etc.

# Article 2 : Coûts de l'opération

Le coût global pour la mise en place du programme Avelo2 pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 juin 2024 pour les actions portant sur le territoire de la CC du Lac d'Aiguebelette, dont voici la répartition et le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Axe 1 : Etudes	144 942	Ademe	152 969,63
Réalisation d'études pré- opérationnelles	75 000	CTS – Département de la Savoie	23 000
Plan mobilités actives (4 bourgs- centres)	29 952	LEADER	69 475
Démarche d'expérimentation "Chaussidou » voie centrale banalisée	34 230	Autofinancement Communautés de communes	56 167,20
Suivis opérationnels d'aménagements	5 760	Autofinancement Commune Saint-Jean de Chevelu (étude)	9 000
Axe 2 - Services	74 039	Autofinancement Commune Yenne (étude)	9 000

Acquisition du parc de Vélos	40 220	Autofinancement CC Lac Aiguebelette (étude)	10 000
Mise en place du service, gestion, compris entretien	33 819	Autofinancement CC Val Guiers (étude)	9 500
Axe 3 – Animation et communication	61 881		
Accompagnement mobilité zone de la Baronnie	7 782		
Ateliers sensibilisation / information	8 484		
Actions Défis des Ecoles	37 176		
Guide Réflex Vélo	5 832		
Ateliers Vélos-Seniors	2 607		
Axe 4 – Ingénierie Territoriale (0.5 ETP)	58 250		
TOTAL (TTC)	339 112	TOTAL (TTC)	339 112

L'autofinancement par les 3 Communautés de communes a été estimé et répartit comme suit (hors co-financement pour la réalisation d'études pré-opérationnelles) :

CC de Yenne	18 722,40	
CC Lac d'Aiguebelette	18 722,40	
CC Val Guiers	18 722,40	
	56 167,20	euros TTC

### Article 3: Engagements du SMAPS

Le SMAPS est le maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 3 communautés de communes (Yenne, Val Guiers, Aiguebelette). Il assure ainsi le suivi technique du dossier et sa mise en œuvre administrative et financière.

Le SMAPS prend à sa charge l'intégralité des dépenses pour un montant total plafonné à 339 112 euros TTC.

# Article 4 : Engagements des collectivités

La Communauté de communes du lac d'Aiguebelette s'engage à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet (hors action d'étude pré-opérationnelle qui justifie d'un co-financement distinct). La participation financière de la CCLA au profit du SMAPS s'élèvera à 18 722,40 € TTC dont 0 € en 2022, 14 551 € en 2023 (dont 3000 € de base forfaitaire pour chacune et le solde au prorata des actions réalisées en 2022 et 2023) et le solde en 2024 au prorata et justificatifs des dépenses engagées.

### Article 5 : Pérennisation des actions

A l'issue de ces 2 années (2023 et 2024) de mise en œuvre du programme Avelo2, les 3 Communautés de Communes, avec l'appui du SMAPS, seront à même de pérenniser certaines dynamiques du programme : service de prêt et/ou location de VAE, communication sur le vélo, mise en œuvre des travaux d'aménagements des itinéraires cyclables qui auront fait l'objet d'études pré-opérationnelles, aménagements des bourgs-centres pour la sécurisation des modes doux. Ils pourront bénéficier de l'appui durable en ingénierie d'un chargé de mission dédié mobilité vélo au SMAPS, sous réserve de financements qui en assureront la reconduction.

Le SMAPS s'engage dans le cadre de la gouvernance du programme Avelo2 de fournir une évaluation des actions et de mesure des impacts du programme à l'échelle du territoire de la CC du Lac d'Aiguebelette.

Pour la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette Monsieur André BOIS, Président

Pour le Syndicat Mixte de l'Avant pays Savoyard Monsieur Guy DUMOLLARD, Président